

# SÉJOURS VACANCES

CATALOGUE 2024



 **FRANCE  
ALZHEIMER**  
& MALADIES APPARENTÉES

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

FG.

# ÉDITO

## « Souffler le temps d'un séjour... »

En 1987, le premier séjour vacances répit de France Alzheimer et maladies apparentées voyait le jour.

Depuis bientôt 40 ans, nous sommes aux côtés des personnes malades et de leurs aidants, en offrant des séjours organisés autour du même objectif : réunir les familles le temps d'une escapade, dans un environnement agréable et sécurisé.

Chacun de nos séjours résonne dans nos cœurs. Les albums photos, les vidéos, les récits et les témoignages des familles sont autant de souvenirs gravés, rythmés par les rires d'un aidé, le regard tendre d'un aidant ou la main tendue d'un bénévole.

Nos séjours, qu'ils soient nationaux ou départementaux, permettent de créer des liens, de nouer de belles amitiés, et de maintenir ou de restaurer des capacités émotionnelles.

Parce que les familles ont plus que jamais besoin de vivre de bons moments ensemble, l'Union nationale France Alzheimer et maladies apparentées se tient à leurs côtés, soutenue par ses 101 associations départementales et leurs bénévoles. Par leur énergie et leur implication, nos bénévoles s'investissent pleinement afin de rendre chaque séjour unique. Nous les remercions du fond du cœur pour leur mobilisation indéfectible.

En 2024, toujours plus proches des besoins des familles, nous créerons un nouveau séjour avec un accompagnement médicalisé, pour les personnes à un stade avancé de la maladie ou avec une mobilité réduite.

Pour réserver le séjour le plus adapté à vos envies, nous sommes à votre service !

**Joël Jaouen**

Président de l'association France Alzheimer  
et maladies apparentées

**Dossier d'inscription à demander au service  
Séjours Vacances France Alzheimer au 01 42 97 53 51**



# SOMMAIRE

**Nos séjours vacances** 4

## **Partir... pourquoi ?**

Se ressourcer, découvrir et se redécouvrir  
Échanger pour être soutenu

5

## **Que choisir ?**

3 types de séjours

6

## **Où partir ?**

18 séjours, 14 destinations

7

## **Comment s'inscrire ?**

Formalités d'inscription

8

## **Tous nos séjours**

Une journée type

9

Vos séjours « À THÈME »

10

Vos séjours « DÉTENTE »

14

Vos séjours « SOLO »

28

## **Vos questions**

32

## **Quelles aides ?**

Aides financières & aides aux transports

34

Autres aides possibles

35

## **Conditions générales de vente**

36

## **Devenir bénévole ?**

39

## ARRIVÉE/DÉPART

Les séjours s'entendent hors transports. Les chambres sont disponibles à partir de 17h le jour de votre arrivée et sont à libérer à 10h le jour du départ, le séjour se terminant après le déjeuner. La/le responsable du séjour prend contact avec vous en amont afin d'organiser votre accueil sur le lieu du séjour dans les meilleures conditions possibles.

## HÉBERGEMENT/ RESTAURATION

Nous vous proposons un hébergement en chambre double ou chambre individuelle (pour les séjours SOLO) et en pension complète.

Les centres d'hébergement sont choisis avec soin et sont adaptés au profil de nos groupes. Depuis 2020, avec l'apparition de la Covid-19, une attention particulière est portée en matière de nettoyage et de désinfection des locaux.

## ÉQUIPES

Vous êtes accompagnés tout au long de votre séjour par une équipe de bénévoles spécialement formés et impliqués dans l'action des séjours vacances France Alzheimer.

L'équipe de bénévoles est composée entre autres d'un responsable de séjour, d'un adjoint et d'un(e) infirmier(e) diplômé(e) d'état. Les séjours ne sont pas médicalisés.

Les équipes de bénévoles ont suivi la formation « être bénévole en séjours vacances » et sont sensibilisées à la Covid-19, aux règles d'hygiène et aux gestes barrières.

## ACTIVITÉS ET EXCURSIONS

Des activités variées en journée et en soirée sont organisées par les équipes et par l'hébergeur en fonction des lieux choisis. Les excursions sont proposées et organisées au départ du centre d'hébergement. Les excursions sont incluses dans le prix. Les excursions ou visites indiquées sont données à titre indicatif. Elles peuvent être modifiées ou annulées en raison de circonstances exceptionnelles (météo, indisponibilité, etc.).

Nous veillons toujours à la désinfection du matériel utilisé pendant une activité, mais aussi au lavage des mains d'une façon régulière.

## RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

Nous suivons les instructions de la Haute Autorité de la santé et veillons à faire respecter les consignes qui nous seront données tout au long du séjour. Un affichage rappelant les consignes sera présent et de manière visible au sein des locaux et en particulier aux abords des lieux collectifs.

Le port du masque n'est plus obligatoire, mais chacun est libre de le porter.

Les vacanciers, comme les équipes, s'engagent à respecter les consignes sanitaires propres à chaque lieu où ils se trouveront.

**Dossier d'inscription à demander  
au service Séjours Vacances au 01 42 97 53 51**

Agrément Vacances Adaptées Organisées IDF-2020-04-27-002/Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de tourisme : IME075120314

**L'association France Alzheimer adhère au CNTLA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Nationale de Qualité.**



## SE RESSOURCER, DÉCOUVRIR ET SE REDÉCOUVRIR

Rien de mieux que des vacances pour se reposer, s'évader et rompre avec un quotidien parfois difficile. Prendre du temps pour soi, profiter de votre proche malade dans un environnement différent sont des moments essentiels pour retrouver l'énergie nécessaire pour continuer votre chemin.

Et puis les voyages entretiennent nos aptitudes physiques, stimulent notre curiosité et nos capacités intellectuelles. Les photos, les vidéos et autres carnets de voyage sont autant « *d'objets de mémoire* » nécessaires à la préservation du souvenir. Grâce à leur utilisation quelques semaines plus tard, la mémoire du voyageur est mise à contribution.

Consciente de tous ces bienfaits pour vous, pour la personne malade et pour vos proches, l'association France Alzheimer et maladies apparentées propose une liste de séjours dans des conditions adaptées à chaque situation.

Seul ou à deux, ces séjours vous donnent l'occasion de vous ressourcer en toute sérénité, de changer d'horizon, tout en profitant d'animations dans les meilleures conditions d'hébergement et de loisirs. Nos équipes de bénévoles mettent toute leur expérience à votre service pour rendre ces quelques jours de repos inoubliables.

## ÉCHANGER POUR ÊTRE SOUTENU

France Alzheimer et maladies apparentées existe grâce à la participation active de plus de 2 000 bénévoles présents sur le terrain, partout en France. Formés par nos experts, épaulés par des professionnels de santé, ils mettent à votre service leur bonne humeur et leurs compétences. Le succès de nos séjours repose sur la qualité de leur accompagnement, mais aussi sur la richesse de leur expérience qu'ils partagent avec générosité.

Les bénévoles de l'association ont souvent été confrontés à la maladie et connaissent déjà toutes vos préoccupations. C'est de là que vient la force de leur engagement : transmettre, encourager, créer des liens entre les personnes touchées par la maladie pour rompre l'isolement et continuer à sourire à la vie.

Se promener en ville, partager un repas au restaurant, visiter un musée, tout ce que vous ne faisiez plus par peur de déranger ou d'être jugés, vous en profiterez à nouveau durant ces quelques jours grâce à l'action et au soutien de nos bénévoles. Vous pourrez également échanger sur vos expériences respectives et partager des pratiques ou astuces qui aideront chacun à mieux vivre au quotidien avec la maladie.

Les Séjours Vacances  
France Alzheimer  
ne sont pas médicalisés,  
ils sont encadrés par  
des **bénévoles formés.**

**Vous souhaitez être bénévole sur un séjour vacances ?** Rendez-vous p.39

## 3 TYPES DE SÉJOURS

**Tous les Séjours Vacances France Alzheimer** sont encadrés par des bénévoles spécialement formés. Cet accompagnement de qualité participe au bien-être de la personne malade et de son proche aidant en proposant, durant leur séjour, des activités adaptées à leur situation (excursions, activités festives, loisirs, etc.). Ces activités sont ainsi pratiquées ensemble ou séparément. À noter que si les Séjours Vacances France Alzheimer ne sont pas médicalisés (à l'exception de celui de Lourdes), un accompagnement psychologique collectif ou individuel peut être proposé aux participants.

**Dans une logique d'équité, France Alzheimer et maladies apparentées privilégie les familles n'ayant jamais participé à un Séjour Vacances France Alzheimer.**

### Le séjour À THÈME

#### MÉDIATION ANIMALE (séjour de 8 jours)

**Pour qui ?** La personne malade et son proche aidant ayant tous les deux une condition physique adaptée au contenu du séjour.

**Au programme :** un séjour à la montagne, au plus près de la nature et des animaux (animaux de la ferme, ânes, chiens, marmottes, etc.).

**Objectif :** permettre à l'aidant et à la personne malade de se ressourcer à travers des sorties et des activités faisant appel à la médiation animale.

#### MALADES JEUNES (séjour de 8 jours)

**Pour qui ?** La personne malade jeune dans la maladie et dans l'âge (- 65 ans) et son proche aidant ayant tous les deux une condition physique adaptée au contenu du séjour.

**Au programme :** un séjour actif rythmé par des activités en extérieur (médiation animale, courtes randonnées, excursions et visites).

**Objectif :** permettre à l'aidant et à la personne malade de se ressourcer à travers des sorties et des activités accessibles mais stimulantes.

#### MALADES À UN STADE AVANCÉ (séjour de 10 jours)

**Pour qui ?** La personne malade à un stade avancé de la maladie et/ou avec une mobilité réduite et son proche aidant.

**Au programme :** un séjour avec un accompagnement médicalisé à l'Accueil N.D du Sanctuaire de Lourdes.

**Objectifs :** accueillir la personne malade dans un environnement médicalisé et sécurisé et permettre à son proche aidant de se ressourcer à travers des sorties et des activités sans inquiétude ni stress.

### Le séjour DÉTENTE

**Pour qui ?** La personne malade et son aidant.

**Au programme :** un séjour de 10 jours au cours duquel les personnes malades sont accompagnées chaque matin par l'équipe de bénévoles qui leur propose différentes activités. Le reste de la journée, la personne malade et son proche aidant profitent ensemble d'activités et d'excursions communes.

**Objectifs :** permettre à l'aidant de disposer de temps libre le matin, mais aussi de partager avec son proche malade des moments clés du séjour.

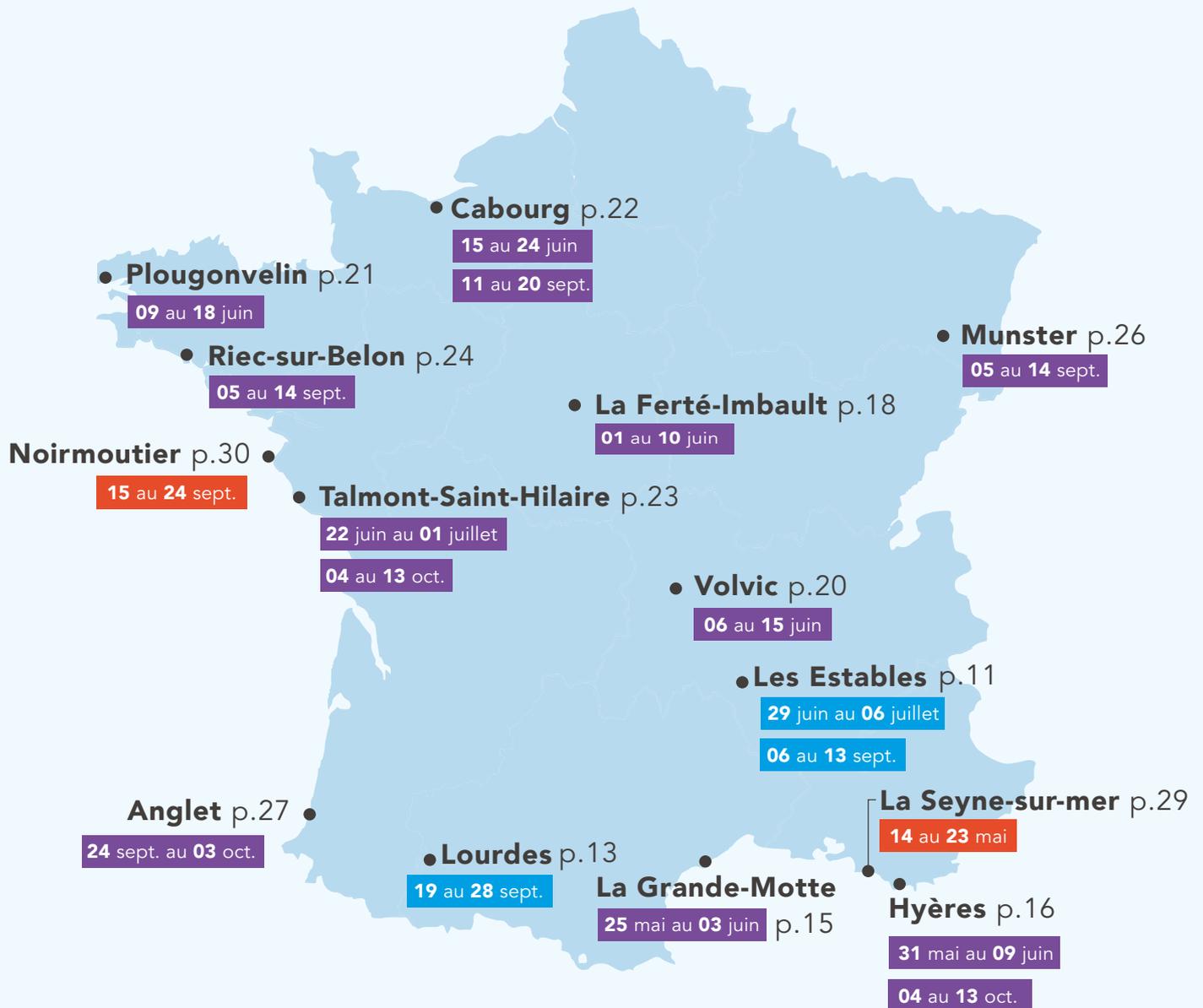
### Le séjour SOLO

**Pour qui ?** Les aidant(e)s seul(e)s confronté(e)s à la perte récente de leur proche malade, ou à son entrée en établissement (en priorité aux aidants n'ayant jamais participé à un Séjour Vacances France Alzheimer) en villa familiale ou en résidence de vacances.

**Au programme :** un séjour de 10 jours avec des séances de bien-être et/ou des activités et des sorties, des moments de partage entre les aidants et les bénévoles.

**Objectifs :** se ressourcer, retrouver une énergie nécessaire pour continuer à accompagner son proche en établissement ou pour envisager la vie sans lui.

## 18 SÉJOURS, 14 DESTINATIONS



■ Séjour **À THÈME**

■ Séjour **DÉTENTE**

■ Séjour **SOLO**

**À noter :** les séjours s'entendent hors transport,  
les excursions sont non contractuelles.

## FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Le déroulement des inscriptions reste identique quel que soit le séjour choisi.

1

### Le dossier d'inscription

Dès le mois de janvier, nous vous invitons à contacter le service Séjours Vacances France Alzheimer au 01 42 97 53 51 pour en faire la demande. Il vous sera envoyé par courrier.

2

### L'envoi du dossier complet

Nous vous remercions de veiller à bien compléter le dossier d'inscription et de faire remplir les questionnaires médicaux par vos médecins. N'oubliez pas d'y joindre toutes les pièces demandées. La liste des pièces à fournir est mentionnée dans le dossier d'inscription.

Une fois le dossier complet, **vous pouvez l'envoyer au service Séjours Vacances France Alzheimer, 11 rue Tronchet - 75008 Paris.**

Les dates limites d'inscription sont indiquées sur les fiches de présentation de chaque séjour, veillez à bien les respecter.

3

### L'étude de votre dossier

À réception, votre dossier est vérifié par notre service. Il est ensuite présenté devant une commission médicale indépendante qui rendra un avis favorable ou non pour tous nos séjours. Cet avis médical est indispensable pour permettre au proche malade de partir en toute sécurité.

**La sincérité des informations demandées à la famille et à son médecin est essentielle pour assurer la sécurité de la personne accueillie en séjour ainsi que celle des autres personnes malades.**

4

### Le statut de votre dossier : validation ou liste d'attente

Après validation de votre dossier, vous êtes inscrit sur le séjour demandé. Vous recevrez alors une lettre de confirmation avec les modalités de règlement par chèque ou par virement (le paiement par carte bancaire et par chèques vacances n'est pas accepté).

Si le nombre de dossiers acceptés dépasse le nombre de places disponibles, la priorité est donnée aux personnes n'ayant encore jamais participé à un Séjour Vacances France Alzheimer.

Les personnes qui ont déjà bénéficié d'un séjour pourront être inscrites sur une liste d'attente (avec la possibilité d'être contactées avant le départ), ou bien d'être redirigées vers un autre séjour en fonction des disponibilités.

5

### La confirmation

De 4 à 8 semaines avant le début du séjour, vous êtes informés de votre participation, ou de votre statut sur liste d'attente.

Pour plus de renseignements, rendez-vous p.32, rubrique « Vos questions », et sur [www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)

# JOURNÉE TYPE...

Des excursions et des activités, pour l'aidant comme pour la personne malade, sont prévues chaque jour. En fonction du séjour choisi, **À THÈME, DÉTENTE** ou **SOLO** (description p.6), vous profiterez de ces moments ensemble ou séparément.

Voici, à titre d'exemple, une journée type d'un séjour **DÉTENTE**.

MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
<b>PETIT-DÉJEUNER</b>	<b>DÉJEUNER</b>	<b>DÎNER</b>
Besoin d'aide pour le lever, la toilette ou le coucher ? Précisez-le bien dans votre dossier d'inscription.	Grâce à l'accompagnement de nos bénévoles, retrouvez le plaisir d'un repas partagé au restaurant.	Le dîner est toujours pris au restaurant de l'hôtel.
<b>10h - 12h</b> <b>À CHACUN SON ACTIVITÉ</b> Les aidants sont libres et profitent d'un moment pour eux. Les bénévoles s'occupent des personnes malades et profitent ensemble d'activités diverses (jeu, activités manuelles, gym douce, etc.).	<b>14h - 15h</b> <b>TEMPS LIBRE</b> Idéal pour faire une sieste, se reposer ou faire ce que vous souhaitez.	<b>SOIRÉE</b> Jeux, films, quizz musicaux, soirées festives... (selon le séjour et pour ceux qui le souhaitent).
	<b>15h - 18h</b> <b>ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI TOUS ENSEMBLE</b> Jeux, balades, excursions, tournois, chants, etc.	<b>Vous pensiez être seuls, mais c'est tout un réseau bien organisé qui est à vos côtés pour vous soutenir et vous permettre de profiter de belles vacances.</b>
	Un petit coup de fatigue ? Un bénévole prendra le relais. Un petit coup de blues ? Un autre sera toujours à votre écoute.	
	<b>18h - 19h</b> <b>TEMPS LIBRE</b>	

# VOS SÉJOURS À THÈME



# LES ESTABLES HAUTE-LOIRE (43)



Nouveau



du **29 JUIN** au **06 JUILLET** (8 jours/7 nuits)

Inscription avant le **09 avril**

Réponse admission à partir du **18 avril**

Séjour À THÈME « MÉDIATION ANIMALE » pour les aidants et les personnes malades avec une condition physique adaptée au contenu du séjour

Village perché à 1 346 m d'altitude, niché au pied du mont Mézenc, point culminant du département de la Haute-Loire, Les Estables est un havre de paix au cœur de superbes paysages avec une faune spécifique et une flore abondante. Le P'tit Chalet de Mézenc vous accueille dans un environnement simple et familial, avec toutes les commodités à disposition. Vous vous y sentirez « comme à la maison ».

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Activités apaisantes autour des animaux (promenades, soins, etc.).
- Observation des marmottes dans leur milieu naturel.
- Atelier de fabrication du pain.
- Soirées contes et danses folkloriques.
- Visite de la Chaumière des Frères Perrel et de l'étang des Barthes.
- Animations variées en journée et en soirée proposées par les bénévoles.



## SERVICES

Idéalement situé à l'entrée du village et à proximité des commerces, le P'tit Chalet vous accueille dans un environnement simple, chaleureux et lumineux.

## HÉBERGEMENT

Le P'tit Chalet est privatisé, chambres avec SDB et WC privatifs, salle à manger, salle d'activité avec un espace télévision. Bibliothèque, ordinateur et WIFI disponible.

## À TABLE

En pension complète. Les repas (cuisine du terroir) sont cuisinés sur place et servis dans la salle à manger.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (570 km)
- Bordeaux (555 km)
- Lyon (145 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Puy-en-Velay
- Distance entre la gare du Puy-en-Velay → Chalet (33 km) : liaison en taxi



### ADRESSE

Les Chalets du Mézenc  
Route du Rouzoulin  
43 150 Les Estables



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 200 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 070 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 660 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	550 €
T5	Inférieur à 14 999 €	280 €



# LES ESTABLES HAUTE-LOIRE (43)

Nouveau



du **06** au **13 SEPTEMBRE** (8 jours/7 nuits)

Inscription avant le **09 juillet**

Réponse admission à partir du **18 juillet**

Séjour À THÈME « MALADES JEUNES » pour les aidants et les personnes malades jeunes dans la maladie et dans l'âge avec une condition physique adaptée au contenu du séjour

Village perché à 1 346 m d'altitude, niché au pied du mont Mézenc, point culminant du département de la Haute-Loire, Les Estables est un havre de paix au cœur de superbes paysages avec une faune spécifique et une flore abondante. Le P'tit Chalet de Mézenc vous accueille dans un environnement simple et familial, avec toutes les commodités à disposition. Vous vous y sentirez « comme à la maison ».

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Activités apaisantes autour des animaux (promenades, soins, etc.).
- Observation des marmottes dans leur milieu naturel.
- Visite de la Chaumière des Frères Perrel, de l'étang des Barthes et du Lac d'Issariès.
- Petites randonnées.
- Animations variées en journée et en soirée proposées par les bénévoles.



## SERVICES

Idéalement situé à l'entrée du village et à proximité des commerces, le P'tit Chalet vous accueille dans un environnement simple, chaleureux et lumineux.

## HÉBERGEMENT

Le P'tit Chalet est privatisé, chambres avec SDB et WC privés, salle à manger, salle d'activité avec un espace télévision. Bibliothèque, ordinateur et WIFI disponible.

## À TABLE

En pension complète. Les repas (cuisine du terroir) sont cuisinés sur place et servis dans la salle à manger.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (570 km)
- Bordeaux (555 km)
- Lyon (145 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Puy-en-Velay
- Distance entre la gare du Puy-en-Velay → Chalet (33 km) : liaison en taxi



### ADRESSE

Les Chalets du Mézenc  
Route du Rouzoulin  
43 150 Les Estables



12

## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 470 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 290 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 860 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	620 €
T5	Inférieur à 14 999 €	310 €

# LOURDES HAUTES-PYRÉNÉES (65)



Nouveau



DATES DE  
SÉJOUR

du **19** au **28 SEPTEMBRE** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **09 juillet**

Réponse admission à partir du **18 juillet**

Séjour À THÈME « MALADES À UN STADE AVANÇÉ » pour les aidants et les personnes malades avec un accompagnement médicalisé.

Destination spirituelle, Lourdes est avant tout un haut lieu de culture entouré de montagnes, de lacs et de forêts luxuriantes. Idéalement situé au pied des Pyrénées, Lourdes attire aussi par sa proximité avec le pic du Midi de Bigorre, le parc national des Pyrénées et le cirque de Gavarnie. Cette ville aux multiples facettes ne laisse personne indifférent, et vous apportera de belles énergies positives.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Visites culturelles (Sanctuaire de Lourdes, Château médiéval).
- Découverte du Cirque de Gavarnie, Les Cauterets – Pont d'Espagne.
- Les Caves de Jurançon ou du Madiran.
- Animations variées en journée et en soirée proposées par les bénévoles.



## SERVICES

L'accueil N.D vous accueille dans une aile dédiée aux séjours vacances répit, dans un environnement médicalisé et sécurisé. Salle d'activité, parking, WIFI, terrasse panoramique.

## HÉBERGEMENT

Chambres PMR tout équipées, avec SDB et lits médicalisés.

## À TABLE

Pension complète avec des repas servis dans les salles à manger de l'établissement. Les menus sont cuisinés sur place avec des produits régionaux et peuvent être adaptés à tous les types de régimes.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (830 km)
- Bordeaux (252 km)
- Toulouse (180 km)
- Biarritz (150 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Lourdes
- Distance Gare-Lourdes → Accueil ND (1,5 km) : liaison en taxi ou navette

### EN AVION

- Aéroport de Lourdes-Tarbes (15 km)



### ADRESSE

Accueil Notre-Dame  
1 avenue Monseigneur Théas  
65 108 Lourdes

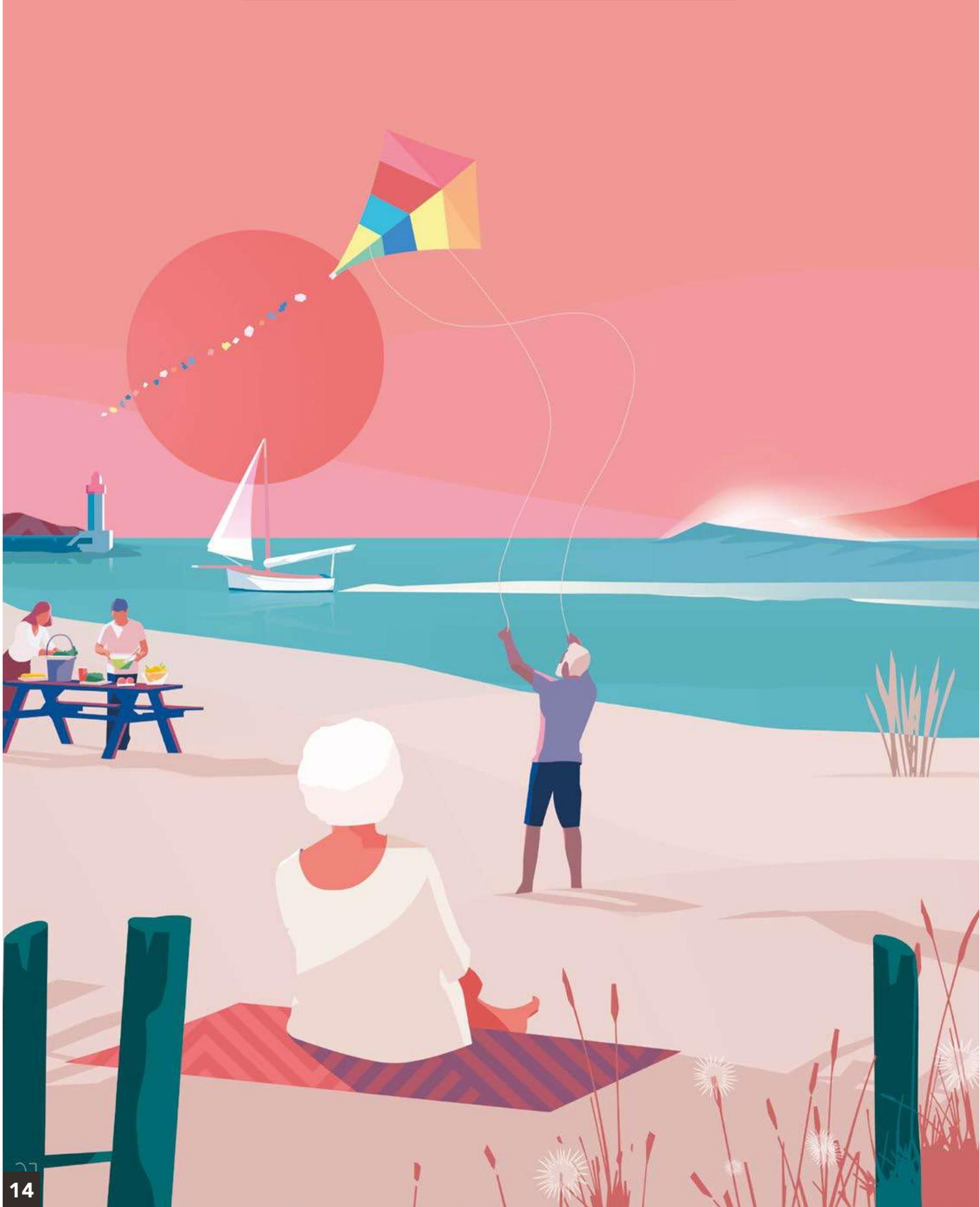


## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 830 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 500 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	2 000 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	680 €
T5	Inférieur à 14 999 €	350 €

# VOS SÉJOURS DÉTENTE



# LA GRANDE-MOTTE HÉRAULT (34)



  
**DATES DE SÉJOUR**

du **25 MAI** au **03 JUIN** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **09 avril**

Réponse admission à partir du **18 avril**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée

Réputée pour ses belles plages de sable fin, son patrimoine architectural et sa végétation qui lui a donné son surnom de « jardin de la Méditerranée », la Grande-Motte vous accueille pour un séjour entre soleil et mer. Une invitation à la détente sous le climat du sud parfois tempéré par une agréable brise marine.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Visite à pied guidée de la Grande-Motte.
- Découverte d'Aigues-Mortes et des Salins en petit train.
- Visite de la ville de Sète et l'espace Brassens.
- Découverte du parc ornithologique du Pont de Gau.
- Animations variées en journée et en soirée proposées par l'hôtel et les bénévoles.

## SERVICES

Piscine extérieure chauffée, espace bien-être avec bains à remous, hammam, sauna et solarium, massages sur rendez-vous, laverie (payant), bar et salon avec WIFI, terrain de pétanque, à 500 m d'une plage de sable fin et du port de plaisance, parking gratuit.



## HÉBERGEMENT

150 hébergements répartis sur trois étages tous desservis par des ascenseurs, dans un bâtiment à l'architecture moderne. Chaque chambre est parfaitement équipée : TV écran plat, climatisation, balcon, réfrigérateur.



## À TABLE

En pension complète. Petit-déjeuner continental, déjeuner et dîner sous forme de buffets (entrées, plats chauds et desserts), des soirées thématiques chaque semaine avec des menus concoctés pour faire voyager vos papilles avec des spécialités locales ou du monde entier.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (760 km)
- Bordeaux (500 km)
- Lyon (300 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Montpellier Saint-Roch ou Sud de France
- Distance Gare → Résidence (20 km) : liaison en taxi

### EN AVION

- Aéroport de Montpellier-Méditerranée (15 km)



### ADRESSE

MILEADE La Grande-Motte  
186, avenue de Melgueil  
34 280 La Grande-Motte



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 230 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	1 990 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 660 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	550 €
T5	Inférieur à 14 999 €	280 €



# HYÈRES VAR (83)



du **31 MAI** au **09 JUIN** (10 jours/9 nuits)

du **04** au **13 OCTOBRE** (10 jours/9 nuits)



Inscription avant  
le **09 avril**

Réponse admission  
à partir du **18 avril**

Inscription avant  
le **20 août**

Réponse admission  
à partir du **29 août**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée

C'est en plein cœur d'une pinède de 8 hectares et en bordure de mer que se dérouleront vos vacances à Hyères-les-Palmiers. Face aux îles de Porquerolles, Port-Cros et du Levant, à 2 km du port et à 6 km du centre-ville, l'Hôtel Club, idéalement situé, vous accueillera pour un séjour 100 % bien-être et détente.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Découverte de Sanary avec son petit port et de Cassis.
- Découverte en bateau de la rade de Toulon et de l'île des Embiez.
- Découverte de Hyères en petit train.
- Après-midi « les pieds dans l'eau ».
- Activités et animations variées proposées par l'hôtel et les bénévoles.



## SERVICES

Bar, piscine couverte et chauffée, hammam, base nautique avec plage aménagée, mini-golf, salle de jeux et de lecture, salle de spectacle, laverie (payante), parking gratuit.

## HÉBERGEMENT

L'Hôtel Club 3 étoiles met à votre disposition des chambres doubles, télévision, téléphone et coffre-fort.

## À TABLE

En pension complète, les repas sont servis dans le restaurant panoramique « les Îles d'Or ». La cuisine méridionale y est mise à l'honneur sous forme de buffets à volonté. Un dîner de gala est prévu pendant le séjour avec des animations.



## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (860 km)
- Montpellier (260 km)
- Lyon (400 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Toulon ou Hyères
- Distance Gare de Toulon → Hôtel (25 km) ou Gare de Hyères → Hôtel (6 km) : liaison en taxi

### EN AVION

- Aéroport de Toulon-Hyères (2 km)



### ADRESSE

Hôtel Club Plein Sud  
2049 Boulevard de la Marine  
83 400 Hyères-les-Palmiers



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 690 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 450 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 940 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	640 €
T5	Inférieur à 14 999 €	350 €



# LA FERTE-IMBAULT

LOIR-ET-CHER (41)

Nouveau



du **01** au **10 JUIN** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **09 avril**

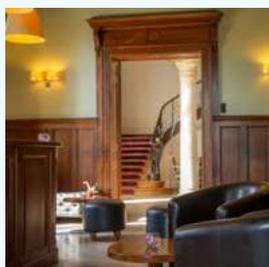
Réponse admission à partir du **18 avril**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée

Niché dans un écrin de verdure, à mi-chemin entre Orléans et Bourges, le Domaine de la Sauldre et son château du XIX<sup>e</sup> siècle vous attendent aux portes de la vallée des rois. La Sologne offre un dépaysement total au cœur d'une région riche de luxuriantes forêts, de nombreux étangs et de châteaux prestigieux.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Découverte commentée du Domaine de la Sauldre.
- Visite guidée du château de Cheverny.
- Visite du Musée Espace Automobiles de Romorantin-Lanthenay.
- Visite de la ville de Bourges.
- Activités et animations variées proposées par l'hôtel et les bénévoles.



## SERVICES

Bar avec terrasse, piscine couverte et chauffée (selon période), mini-golf, terrain de pétanque, espace WIFI, laverie (prévoir supplément), parking gratuit.

## HÉBERGEMENT

68 hébergements répartis dans le bâtiment principal (château) ou dans des petits bungalows dans le parc. Chambres confortables et équipées de TV.

## À TABLE

En pension complète. Repas sous forme de buffets proposant des hors-d'œuvre, des plats chauds et des spécialités régionales.



## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (200 km)
- Bordeaux (445 km)
- Lyon (395 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF Vierzon
- Distance Gare → Village club (25 km) : liaison en taxi



### ADRESSE

MILEADE La Ferté Imbault  
Rue de l'Écluse,  
41 300 La Ferté-Imbault



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 390 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 120 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 690 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	560 €
T5	Inférieur à 14 999 €	290 €



# VOLVIC PUY-DE-DÔME (63)



du **06** au **15 JUIN** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **09 avril**

Réponse admission à partir du **18 avril**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée

Nous voilà au cœur de l'Auvergne authentique et de ses volcans classés au patrimoine mondial de l'UNESCO ! Avidé de grands espaces ou tout simplement sensible aux paysages et aux ambiances, l'Auvergne vous invite à partager des instants uniques rythmés par des bouffées d'air frais. Implanté au cœur d'un magnifique parc de 8 hectares, l'Hôtel Club se situe à proximité des sources de Volvic et à une vingtaine de kilomètres de Clermont-Ferrand.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Le Puy-de-Dôme et son train panoramique.
- La visite de l'église de Saint-Nectaire.
- L'aventure Michelin à Clermont-Ferrand.
- Le volcan de Lemptégy.
- L'atelier de lave émaillée.
- Activités et animations variées proposées par l'hôtel et les bénévoles.



## SERVICES

Football, volley, tennis, mini-golf, ping-pong, parcours de santé, pétanque, WIFI gratuit à l'espace bar, parking gratuit.

## HÉBERGEMENT

L'Hôtel Club se compose de 53 chambres avec TV, réparties dans deux bâtiments.



## À TABLE

Pension complète avec des repas servis sous forme de buffet. Les menus mettent en avant les produits régionaux.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (400 km)
- Lyon (170 km)
- Grenoble (285 km)
- Bordeaux (370 km)
- Limoges (230 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Riom-Châtel-Guyon
- Distance Gare → Hôtel (7 km) : liaison en taxi

### EN AVION

- Aéroport de Clermont-Ferrand Aulnat (25 km)



### ADRESSE

Hôtel Club IGESA Enval-Volvic  
« Les Gravieres », Rue du Stade  
63 530 ENVAL



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 290 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 140 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 680 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	620 €
T5	Inférieur à 14 999 €	320 €

# PLOUGONVELIN

FINISTÈRE (29)



du **09** au **18 JUIN** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **07 mai**

Réponse admission à partir du **16 mai**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée

À la pointe nord-ouest du Finistère, face à la mer d'Iroise, venez vous ressourcer dans ce petit bourg breton chargé d'authenticité et d'air marin. L'Hôtel Club domine la plage du Trez-Hir et donne l'impression d'être au bout du monde !

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Après-midi chants marins et crêpes party.
- Visite du château de Kergroades et son jardin.
- Découverte de la côte sauvage et de la pointe Saint-Mathieu.
- Visite d'Océanopolis de Brest.
- Visite du musée de la Fraise et du port de Plougastel.
- Activités et animations variées proposées par l'hôtel et les bénévoles.



## SERVICES

Bibliothèque, WIFI gratuit dans les espaces communs, bar, salle de jeux, terrain de pétanque, accès à la plage, buanderie, parking gratuit.

## HÉBERGEMENT

Hôtel avec une situation exceptionnelle face à la mer et au cœur du Trez hir. Les chambres confortables sont toutes équipées d'une télévision.

## À TABLE

En pension complète dans le restaurant avec vue sur mer. Tous les repas sont servis sous forme de buffet et les menus « entre terre et mer » font la part belle aux produits régionaux.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (610 km)
- Bordeaux (680 km)
- Lille (780 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Brest
- Distance gare → Hôtel (20 km) : liaison en taxi

### EN AVION

- Aéroport de Brest (30 km)



### ADRESSE

Hôtel Club IGESA du Trez-Hir  
16 boulevard de la mer  
29 217 Plougonvelin



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 190 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	1 970 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 580 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	530 €
T5	Inférieur à 14 999 €	270 €



# CABOURG

CALVADOS (14)



du **15 au 24 JUIN** (10 jours/9 nuits)



DATES DE SÉJOUR

du **11 au 20 SEPTEMBRE** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **07 mai**

Réponse admission à partir du **16 mai**

Inscription avant le **09 juillet**

Réponse admission à partir du **18 juillet**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée

Cabourg, ville mythique de Normandie a tout pour séduire. Ses plages, son hippodrome, son centre-ville et ses boutiques, sa gastronomie... Dans une atmosphère digne de la Belle Époque, laissez-vous charmer par le domaine Sweet Home, grand de 8 hectares en bord de mer, propice au repos, à la détente et à la flânerie.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Découverte de Cabourg en petit train touristique.
- Promenade en bateau à Honfleur.
- Visite du mémorial « Pegasus ».
- Concert folklorique Chants et Danses normandes.
- Activités et animations variées proposées par les bénévoles et l'hôtel.



## HÉBERGEMENT

Située dans des villas typiquement normandes, chaque chambre est équipée de télévision.

## SERVICES

Bar avec TV, bibliothèque, piscine couverte chauffée, mini-golf, bain de soleil, terrain de pétanque, Accès direct à l'une des plus longues promenades d'Europe, parking gratuit.



## À TABLE

En pension complète, les repas sont servis à l'assiette dans une magnifique salle à manger avec vue sur la mer. Menus de produits frais cuisinés sur place par le chef. Petit-déjeuner sous forme de buffet, déjeuner et dîner aux couleurs régionales avec un buffet de salades composées ou fromages.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (220 km)
- Bordeaux (630 km)
- Lille (370 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Caen
- Distance gare → Hôtel (25 km) : liaison en taxi

### EN AVION

- Aéroport de Caen (35 km)



### ADRESSE

Domaine de Sweet Home  
62 avenue Charles de Gaulle  
14 390 Cabourg



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 750 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 600 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	2 160 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	720 €
T5	Inférieur à 14 999 €	360 €

# TALMONT-SAINT-HILAIRE VENDÉE (85)



du **22 JUIN** au **01 JUILLET** (10 jours/9 nuits)



**DATES DE SÉJOUR**

du **04** au **13 OCTOBRE** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **07 mai**

Réponse admission à partir du **16 mai**

Inscription avant le **20 août**

Réponse admission à partir du **29 août**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée

À proximité des Sables-d'Olonne, Talmont-Saint-Hilaire vous accueille sur un territoire chargé d'histoire, fort d'un environnement unique : océan, dunes, forêts et marais salants... Dans un hôtel moderne, face à l'océan, profitez d'un espace idéal à la détente et au bien-être.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Le parc ostréicole de la Guittière suivi d'une dégustation.
- Le musée du Chocolat.
- Le musée de l'arbre et du miel « La folie de Finfarine ».
- Le Marais poitevin.
- Activités et animations variées proposées par l'hôtel et les bénévoles.



## SERVICES

Grande piscine intérieure avec cascade, sauna et hammam, WIFI gratuit, salles de jeux, billards, bowling. Espace détente thalasso avec massages et soins à réserver sur place, parking gratuit.

## HÉBERGEMENT

L'Hôtel Club 3 étoiles vous accueille dans des chambres modernes (TV, téléphone, minibar, coffre-fort) et spacieuses.

## À TABLE

En pension complète au restaurant « Le Plaisance ». Les repas sont servis à table ou sous forme de buffet à volonté. Les produits de la mer sont à l'honneur : un repas spécial fruits de mer est prévu. Ici, vous prendrez vos repas avec vue sur l'Océan.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (470 km)
- Bordeaux (270 km)
- Lille (680 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF Les Sables-d'Olonne
- Distance Gare → Hôtel (15 km) : liaison en taxi



### ADRESSE

Hôtel Club Vacances Bleues  
« Les Jardins de l'Atlantique »  
Port Bourgenay - 300, rue du Large  
85 440 Talmont-Saint-Hilaire

## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 890 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 630 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	2 120 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	700 €
T5	Inférieur à 14 999 €	350 €



# RIEC-SUR-BÉLON

FINISTÈRE (29)



du **05** au **14 SEPTEMBRE** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **09 juillet**

Réponse admission à partir du **18 juillet**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée.

Situé entre terre, mer et rivières, sur un site classé au patrimoine national, le **Domaine de la Porte Neuve** vous accueille dans son château d'origine médiévale entièrement rénové. C'est un écrin idéal pour se ressourcer dans un parc de 32 hectares bordé par le célèbre sentier des douaniers et pour partir à la découverte des rias ostréicoles de la Cornouaille sud.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Balades sur le domaine du château.
- Découverte de Concarneau et de sa ville close.
- Visite de Quimper en petit train.
- Promenade en bateau sur l'Odet.
- Dégustation d'huîtres au domaine.
- Activités et animations proposées par les bénévoles.



## SERVICES

Au cœur d'un grand parc arboré, vous pourrez vous promener dans les allées entièrement accessibles qui vous mèneront au bord de la ria du Bélon sur le célèbre sentier des douaniers. Vous pourrez également vous prélasser auprès du miroir d'eau ou dans le grand salon du château. Terrain de pétanque, bibliothèque, chemins sensoriels et sportifs, terrain de tennis et multisports, buanderie, parking gratuit.

## HÉBERGEMENT

Alliant confort moderne et architecture médiévale, les chambres sont spacieuses et bénéficient d'une TV.

## À TABLE

En pension complète. Le petit-déjeuner continental est servi sous forme de buffet. Les déjeuners et dîners aux couleurs régionales sont servis à l'assiette.



## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (530 km)
- Bordeaux (560 km)
- Lille (750 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Quimper, Quimperlé ou Lorient
- Distance gare (Quimper et Lorient) → Domaine (environ 40 km) : liaison en taxi
- Distance gare (Quimperlé) → Domaine (15 km) : liaison en taxi

### EN AVION

- Aéroport de Lorient (35 km) ou de Quimper (50 km)



### ADRESSE

Domaine de la Porte Neuve  
25 Porte Neuve  
29 340 Riec-sur-Bélon



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 350 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 140 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 710 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	570 €
T5	Inférieur à 14 999 €	300 €



# MUNSTER HAUT-RHIN (68)



du **05** au **14 SEPTEMBRE** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **09 juillet**

Réponse admission à partir du **18 juillet**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée

Dans la magnifique vallée de Munster, entre paysages verts et pittoresques villages, l'Alsace dévoile ses plus beaux bijoux. Le Grand Hôtel est idéalement situé au cœur du centre-ville de Munster dans un magnifique parc d'arbres centenaires.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Visite de Colmar avec son petit train touristique.
- Découverte des villages de Kaysersberg-Lapoutroie et d'Eguisheim.
- Visite des ruines de l'abbaye de Munster.
- Promenade en bateau sur le lac de Gerardmer.
- Activités et animations variées proposées par l'hôtel et les bénévoles.

## SERVICES

Au cœur d'un magnifique parc d'un hectare, le Grand Hôtel possède une piscine extérieure, une laverie, un salon, une terrasse ainsi qu'un grand parking gratuit, pétanque, bibliothèque, baby-foot, WIFI dans les espaces communs.



## HÉBERGEMENT

Chambres avec TV, téléphone, réfrigérateur.



## À TABLE

En pension complète, avec des plats alsaciens mis à l'honneur. Petit-déjeuner sous forme de buffet. Déjeuner et dîner servis à l'assiette.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (460 km)
- Lille (540 km)
- Lyon (430 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Colmar ou de Münster
- Distance gare (Colmar) → Hôtel (25 km) : liaison en taxi
- Distance gare (Munster) → Hôtel (100 m) : à pied

### EN AVION

- Aéroport de Strasbourg-Entzheim ou de Mulhouse-Bâle (environ 80 km)



### ADRESSE

Le Grand Hôtel  
1 rue de la Gare  
68 140 Munster



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 590 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	2 350 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 960 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	660 €
T5	Inférieur à 14 999 €	340 €

# ANGLET

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)



du **24 SEPTEMBRE** au **03 OCTOBRE** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **20 août**

Réponse admission à partir du **29 août**

Séjour DÉTENTE pour les aidants et personnes malades avec des activités séparées le matin et communes le reste de la journée

À mi-chemin entre Bayonne et Biarritz, Anglet est une station typique et incontournable du Pays basque avec ses plages de sable fin. Surnommée « la petite Californie » pour son état d'esprit et sa culture de la glisse, il fait bon y vivre.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Visite de Biarritz en petit train touristique.
- Découverte des cités de Saint-Jean-de-Luz et d'Espelette, et du village de Labastide de Clairence.
- Promenade en bateau sur l'Adour.
- Activités et animations variées proposées par l'hôtel et les bénévoles.



## SERVICES

Salle de jeux avec billard, salle TV, piscine extérieure chauffée, terrain de pétanque, lave-linge et sèche-linge à disposition. Plage à 600 m, commerces à proximité, parking gratuit.

## HÉBERGEMENT

Toutes les chambres sont confortables, mais ne sont pas équipées de TV.

## À TABLE

En pension complète. Menus variés aux couleurs de la région. Le petit-déjeuner est proposé sous forme de buffet. Les déjeuners et dîners sont servis à table.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (780 km)
- Bordeaux (190 km)
- Toulouse (310 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Biarritz
- Distance gare → Hôtel (5 km) : liaison en taxi

### EN AVION

- Aéroport de Biarritz (5 km)



### ADRESSE

Centre de vacances CCAS  
« La Chambre d'Amour »  
16 - 18 rue de Bouney - 64 600 Anglet



## TARIFS (hors transport)

Pour 2 personnes en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	2 280 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	1 990 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 600 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	540 €
T5	Inférieur à 14 999 €	270 €

# VOS SÉJOURS SOLO



# LA SEYNE-SUR-MER VAR (83)



  
**DATES DE SÉJOUR**

du **14** au **23 MAI** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **09 avril**

Réponse admission à partir du **18 avril**

Séjour SOLO pour les aidants uniquement

Perle du sud, La Seyne-sur-Mer offre aux vacanciers une succession de plages de sable fin et de criques secrètes. Qu'il est agréable de se perdre dans son centre-ville où se croisent des petites rues colorées et tortueuses qui vous mèneront d'un marché provençal à un autre. La Villa des Fleurs porte bien son nom, des centaines de bougainvilliers de toutes les couleurs y ont élu domicile, véritable havre de paix pour se ressourcer. Séjour en villa familiale en bord de mer, organisé en partenariat avec l'association Les Petits Frères des Pauvres.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Visite de Sanary-sur-Mer et son port de plaisance.
- Découverte de Cassis et ses calanques.
- Découverte de la Rade de Toulon en bateau.
- Journées « pieds dans l'eau ».
- Activités et animations variées proposées par les bénévoles.



## SERVICES

Lave-linge, sèche-linge, table et fer à repasser, réfrigérateur, grille-pain et cafetière, WIFI, parking privatif, terrain de pétanque.

## HÉBERGEMENT

Chambres de tailles différentes réparties dans une grande demeure bourgeoise de type colonial.

## À TABLE

Les petits-déjeuners sont préparés par l'équipe des bénévoles avec l'aide des aidants. Les repas sont servis à table et cuisinés sur place à base de produits frais par un cuisinier professionnel. Quelques repas pourront être pris dans des restaurants à proximité.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (850 km)
- Montpellier (230 km)
- Lyon (380 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Toulon ou La Seyne-sur-Mer
- Distance gare de Toulon → Villa (15 km) : liaison en taxi
- Distance gare de La Seyne-sur-Mer → Villa (3 km) : liaison en taxi

### EN AVION

- Aéroport de Toulon-Hyères (35 km)



### ADRESSE

Maison la Villa des Fleurs  
136 avenue des fleurs - Quartier Mar-Vivo  
83 500 La Seyne-sur-Mer



## TARIFS (hors transport)

Pour 1 personne en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	1 690 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	1 600 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 340 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	540 €
T5	Inférieur à 14 999 €	360 €



# NOIRMOUTIER VENDÉE (85)

Nouveau



du **15 au 24 SEPTEMBRE** (10 jours/9 nuits)

Inscription avant le **09 juillet**

Réponse admission à partir du **18 juillet**

Séjour SOLO pour les aidants uniquement

Surnommée l'île aux mimosas, l'île de Noirmoutier, avec ses kilomètres de plages et ses marais salants, offre des paysages étonnants. Son architecture typique caractérisée par ses maisons blanches aux volets bleus, lui donne un charme unique. Vous serez conquis par la douceur de vivre de cette île authentique et préservée. Au cœur de la pinède de Noirmoutier, l'établissement vous accueille à 500 m de la plage.

## ACTIVITÉS (non contractuelles)

- Visite de l'île de Noirmoutier à pied et en petit train.
- Découverte du marais breton vendéen et l'écomusée du Daviaud.
- Visite de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- Découverte de l'île d'Yeu, joyau de l'Atlantique.
- Animations variées en journée et en soirée proposées par l'hôtel et les bénévoles.



## SERVICES

Espace bien-être, piscine intérieure chauffée (selon période), espace balnéo, espace WIFI, bar avec terrasse, terrains de pétanque et de volley-ball, bibliothèque et ludothèque, parking gratuit et laverie (avec supplément).



## HÉBERGEMENT

113 hébergements avec balcon ou terrasse dans un beau parc arboré. Plage à 500 m en accès direct.

## À TABLE

En pension complète. Repas sous forme de buffets (entrées, plats chauds et desserts) et spécialités régionales.

## COMMENT S'Y RENDRE ?

### EN VOITURE

- Paris (470 km)
- Bordeaux (380 km)
- Nantes (90 km)

### EN TRAIN

- Gare SNCF de Nantes ou gare SNCF de Challans
- Distance Gare de Nantes → Village Vacances (90 km) : liaison en bus (ligne 13)
- Distance Gare de Challans → Village Vacances (35 km) : liaison par taxi



### ADRESSE

Village Club Miléade Noirmoutier  
204 rue de l'Estacade  
85 630 BARBATRE



## TARIFS (hors transport)

Pour 1 personne en pension complète

	Revenu imposable	Participation des familles
T1	+ 45 000 €	1 590 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €	1 500 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €	1 260 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €	500 €
T5	Inférieur à 14 999 €	300 €



## COMMENT M'INSCRIRE ?

Rassemblez toutes les pièces à fournir :

- Dossier d'inscription complété.
- Numéro d'adhérent France Alzheimer et maladies apparentées ou chèque d'adhésion.
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu afin, éventuellement, de bénéficier du tarif dégressif (se référer à la ligne intitulée : « REVENU IMPOSABLE »).
- Questionnaires de santé complétés.
- Ordonnances médicales aidant-aidé.
- Attestation de votre contrat d'assurance responsabilité civile (mentionnant noms et prénoms des participants).
- Photo d'identité récente de la personne malade (avec son nom/prénom au dos).
- Conditions générales de vente signées.

Les questionnaires de santé pour la personne malade et son aidant sont obligatoires. Ils sont à compléter par votre ou vos médecins. Il est essentiel de transmettre tous les renseignements demandés et de compléter ce questionnaire avec la plus grande transparence. **La sincérité des informations demandées à la famille et à son médecin est essentielle pour assurer la sécurité de la personne accueillie en séjour ainsi que celle des autres personnes malades.**

DOSSIER COMPLET À ENVOYER en respectant les dates limites d'inscription :

**Association France Alzheimer et maladies apparentées**  
Service Séjours Vacances France Alzheimer  
11, rue Tronchet - 75008 Paris

## COMMENT LES HÉBERGEMENTS SONT-ILS SÉLECTIONNÉS ?

Tous les hôtels et/ou centres de vacances sont sélectionnés avec le plus grand soin. Ils permettent de vous accueillir dans un environnement agréable et sécurisé. Toutes les chambres disposent de salle de bain et WC privés. Le linge de lit et les serviettes de toilettes sont toujours fournis. La majorité des établissements disposent d'un parking gratuit et du WIFI dans les espaces communs.

## LES EXCURSIONS SONT-ELLES COMPRIS DANS LE PRIX DU SÉJOUR ?

Oui, les excursions sont incluses dans le prix du séjour. Elles sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées, remplacées ou annulées en raison de circonstances exceptionnelles.

## LE TRANSPORT EST-IL COMPRIS DANS LE PRIX DU SÉJOUR ?

Non, nos séjours s'entendent hors transport. L'organisation du trajet aller-retour est à la charge des participants.

## QUE COMPREND LE PRIX DU SÉJOUR ?

### Le prix de votre séjour comprend :

- l'hébergement en pension complète,
- les excursions et animations prévues,
- Les services d'aide à la personne (toilette, repas...) quand cela s'avère nécessaire,
- la présence d'accompagnateurs bénévoles spécialement formés.

### Le prix ne comprend pas :

- les frais de trajet (le transport du lieu de domicile jusqu'au lieu du séjour, ainsi que le retour),
- les frais liés à l'achat de produits pharmaceutiques et/ou produits de santé,
- la location éventuelle de matériel médical spécifique,
- les dépenses à caractère personnel,
- les assurances personnelles de l'adhérent et/ou de la personne malade,
- les excursions facultatives et d'une manière générale, toute prestation non expressément incluse dans le descriptif du voyage,
- les boissons non prévues dans la prestation,
- toute assistance médicale ou sanitaire nécessaire pour la personne malade ou l'adhérent, notamment en cas d'évolution de son état de santé, d'accident, d'incident ou autre.

Les prix indiqués sont pour deux personnes en chambre double, sauf pour les séjours **SOLO** où il s'agit d'un tarif individuel en chambre individuelle.

## LES SÉJOURS SONT-ILS MÉDICALISÉS ?

Il n'y a pas d'accompagnement médicalisé sur la durée du séjour (excepté pour le séjour de Lourdes). Nous proposons uniquement des aides aux actes de la vie quotidienne. Si vous souhaitez mettre en place une aide à la toilette, au lever ou au coucher ou encore une aide au repas, vous pouvez nous le préciser dans votre dossier d'inscription.

## PEUT-ON ME REFUSER L'ACCÈS À LA PISCINE ?

L'accès aux piscines non surveillées ne peut être proposé aux personnes malades pour des raisons de sécurité. L'encadrement France Alzheimer n'est pas en mesure d'assurer la surveillance dans les bassins.

## QUAND PAYER ?

La totalité du séjour est à régler au moins un mois avant le début du séjour. Votre participation ne sera effective que lorsque vous aurez reçu par courrier la confirmation de votre inscription. Le paiement par carte bancaire ou chèques vacances n'est pas accepté.

**À NOTER :** selon les situations, nous pouvons vous proposer d'échelonner votre paiement en 3 fois. Renseignez-vous auprès du service Séjours Vacances pour profiter de cette facilité de paiement.

## COMMENT FINANCER MON SÉJOUR VACANCES ?

L'association France Alzheimer et maladies apparentées applique des tarifs dégressifs en fonction de vos revenus (cf. grille tarifaire visible sur chaque fiche séjour). L'écart entre le coût réel et le coût payé par l'adhérent est financé par l'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées et par le soutien de ses partenaires. En effet, des aides peuvent être mises en place selon les situations de chacun. Pour les identifier, reportez-vous à la page 34 de ce document ou rapprochez-vous de votre association départementale ou du service Séjours Vacances de l'Union.

## PUIS-JE ANNULER AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR ?

Vous pouvez tout à fait annuler votre séjour. Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à France Alzheimer et maladies apparentées (lettre recommandée avec accusé de réception ou mail à vos interlocutrices).

La date du cachet de La Poste ou de la réception du mail sera la date retenue pour l'annulation.

En fonction de cette date (en jours ouvrables), un pourcentage du prix total versé par l'adhérent sera retenu :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour → 0 % retenu (remboursement complet).
- De 30 à 14 jours avant le début du séjour → 25 % du prix du séjour sera retenu.
- De 13 à 7 jours avant le début du séjour → 50 % du prix du séjour sera retenu.
- 6 jours ou moins avant le début du séjour → 75 % du prix du séjour sera retenu.

### Si vous présentez un certificat médical :

- Jusqu'à 14 jours avant le début du séjour → 0 % retenu (remboursement complet).
- Entre 14 jours et le début du séjour → 20 % du prix du séjour sera retenu.

## PUIS-JE ANNULER PENDANT LE SÉJOUR ?

Tout séjour interrompu ou abrégé par l'adhérent ne pourra donner droit à un remboursement. La souscription à une assurance responsabilité civile, couvrant la personne malade et son aidant est obligatoire. **Si besoin, l'adhérent et/ou la personne malade devra se conformer aux modalités d'annulation et de remboursement figurant dans les conditions générales et particulières de son assurance.**

La responsabilité de France Alzheimer et maladies apparentées ne peut être engagée dans le cas d'annulation de :

- Toute prestation souscrite par l'adhérent en dehors du séjour facturé par France Alzheimer et maladies apparentées, quand bien même il s'agirait d'une prestation nécessaire à la participation au séjour,
- Toute modification du séjour à l'initiative de l'adhérent.

De même, cela ne peut donner lieu à aucune indemnisation par France Alzheimer et maladies apparentées.

## AIDES FINANCIÈRES

### UN TARIF ADAPTÉ

Afin de réduire les inégalités dans l'accès aux vacances et d'ouvrir les séjours au plus grand nombre, France Alzheimer et maladies apparentées propose cinq tarifications proportionnelles au montant annuel d'imposition des participants. Les tarifs ainsi proposés pour nos séjours sont dégressifs en fonction des revenus. Le différentiel entre le coût réel du séjour et son tarif annoncé est pris en charge par l'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées et par certains de ses partenaires.

### LES AIDES PUBLIQUES

#### Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Si vous bénéficiez de la prestation de compensation du handicap (PCH), vous pouvez faire valoir les frais générés par votre handicap lors de vos vacances. Adressez-vous à la MDPH du département de votre lieu de domicile.

**CONTACT :** [www.mdpsh.fr](http://www.mdpsh.fr)

#### CLIC

Contactez le CLIC (Centre local d'information et de coordination) le plus proche de chez vous et renseignez-vous sur vos aides possibles au départ en vacances.

**CONTACT :** [www.pour-les-personnes-agees.gov.fr/resultats-annuaire](http://www.pour-les-personnes-agees.gov.fr/resultats-annuaire)

#### MAIRIE & CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Certaines mairies et certains conseils départementaux accordent des aides à travers leur service social. Si vous bénéficiez de l'APA, vous pouvez aussi demander une aide dans le cadre du répit pour les aidants.

### SÉCURITÉ SOCIALE

La Caisse nationale d'assurance vieillesse propose des aides financières au départ en vacances. Chaque CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) fixe les conditions d'accès.

**CONTACT : WEB** [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)  
**Tel : 39 60** (coût d'un appel local)

### UNE AUGMENTATION MAÎTRISÉE

Depuis la création des séjours vacances, les coûts restant à la charge des participants sont calculés avec une sérieuse réflexion pour permettre à chacun d'en bénéficier. Cette activité est non lucrative pour France Alzheimer et occasionne un reste à charge conséquent.

Dans cette optique, un travail de fond a été réalisé pour garantir une augmentation maîtrisée malgré l'inflation et, dans le même temps, un effort supplémentaire continue à être réalisé en ce qui concerne les revenus modestes à très modestes (T4 et T5).

Au-delà d'un traitement équitable des coûts, notre objectif est de conserver la qualité des séjours, très appréciée de nos vacanciers et valeur incompressible pour nos équipes.

### LES MUTUELLES ET CAISSES DE RETRAITE

Au-delà des moyens que l'association France Alzheimer et maladies apparentées met à votre disposition pour la réalisation de ces séjours, il existe des aides financières et humaines pour vous accompagner. Le financement des séjours étant également soutenu par différents partenaires, ces derniers peuvent prendre en charge une partie de vos frais selon votre situation. N'hésitez pas à solliciter vos caisses de retraite et vos mutuelles.

## AIDES AUX TRANSPORTS

Les séjours France Alzheimer s'entendent hors transport.

#### EN VOITURE

Vous souhaitez venir en voiture et vous avez une question liée à l'accessibilité du site ?

**CONTACT : Service Séjours Vacances France Alzheimer**  
**Tel : 01 42 97 53 51**

#### EN TRAIN

Vous souhaitez venir en train ? Vous pouvez faire une demande d'assistance auprès de la SNCF :

**Le service d'assistance Accès Plus pour une assistance en gare**

**CONTACT par téléphone : 0890 640 650**  
(service 0,12 €/min + prix appel) ou **N° 3635**

**Le service bagages à domicile**

**CONTACT : N° 3635** et dites « Bagages » (0,40 € TTC/min, hors surcoût éventuel) ou <https://mesbagages.sncf-connect.com>

**Le service pour une assistance entre le domicile et le train**

**CONTACT : N° 3635** (0,40 € TTC/min, hors surcoût éventuel)



## AUTRES AIDES POSSIBLES

**De manière générale, les groupes de protection sociale, les caisses de sécurité sociale... peuvent vous aider à financer votre départ en vacances dans le cadre des séjours vacances répit.**

Les aides proposées (reste à charge de vos frais de séjours, de transport, etc.) peuvent être variées et différentes d'un groupe à l'autre. N'hésitez pas à contacter votre caisse complémentaire pour connaître les aides possibles et les conditions d'obtention.

**Astuce :** pour connaître rapidement votre groupe de protection sociale (si vous êtes cotisant ou retraité Agirc Arrco) vous pouvez vous rendre sur Internet sur le site Dopli : <https://espace-personnel.agirc-arrco.fr/public/#/dopli>

Pour mener à bien l'action des Séjours Vacances, l'association est soutenue par de nombreux partenaires. Certains d'entre eux ont mis en place des aides spécifiques destinées à leurs affiliés/adhérents. Si vous êtes affiliés/adhérents à l'un de ces groupes, veuillez trouver ci-dessous leurs contacts (liste non exhaustive) :

<p><b>AG2R LA MONDIALE</b></p>  <p><b>AG2R LA MONDIALE</b></p> <p><b>Tél :</b> 09 69 36 10 43 <b>Mail :</b> <a href="mailto:actionsociale@ag2rlamondiale.fr">actionsociale@ag2rlamondiale.fr</a></p>	<p><b>CNRACL</b></p>  <p><b>Tél :</b> 05 56 11 36 68 <b>Site internet :</b> <a href="http://www.cnracl.retraites.fr">www.cnracl.retraites.fr</a> (Rubrique « Retraité » puis « Mes aides »)</p>
<p><b>CNMSS</b></p>  <p><b>CNMSS</b> L'engagement au service des militaires</p> <p><b>Tél :</b> 04 94 16 36 00 <b>Site internet :</b> <a href="http://www.cnmss.fr">www.cnmss.fr</a> (formulaire de contact)</p>	<p><b>KLESIA</b></p>  <p><b>Tél :</b> 09 69 39 00 54 <b>Site internet :</b> <a href="http://www.klesia.fr">www.klesia.fr</a></p>
<p><b>MALAKOFF HUMANIS</b></p>   <p><b>Tél :</b> 3996 <b>Mail :</b> <a href="mailto:aidesindividuelles.retraite@malakoffhumanis.com">aidesindividuelles.retraite@malakoffhumanis.com</a></p>	<p><b>IRCANTEC</b></p>  <p><b>Site internet :</b> <a href="http://www.ircantec.retraites.fr/retraite/informer-aides">www.ircantec.retraites.fr/retraite/informer-aides</a></p>

**ILS SOUTIENNENT L'ACTION DES SÉJOURS VACANCES, UN GRAND MERCI À EUX !**



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Séjours Vacances France Alzheimer et maladies apparentées à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2023

L'Union nationale des associations **France Alzheimer et maladies apparentées** (ci-après "**France Alzheimer et maladies apparentées**") est une association formée conformément à la loi de 1901, dont les statuts ont été déposés à Paris le 29/11/1985.

Son siège social est situé au : 11 Rue Tronchet à Paris (75008).

**France Alzheimer et maladies apparentées** propose des séjours vacances aux adhérents de l'Union, afin de leur permettre de partir en vacances dans le respect des conditions d'accompagnement.

Les Séjours Vacances France Alzheimer ne sont toutefois en aucun cas médicalisés, et le personnel ne pourra pas se substituer à l'accompagnant du malade pour les besoins de la délivrance des soins.

Les personnes concluant le présent contrat consistent en la personne malade et un proche qui l'accompagne (ci-après « adhérent »), qui reconnaissent avoir été informées et avoir accepté le fait que **France Alzheimer et maladies apparentées** soit le vendeur de la prestation relative aux Séjours Vacances France Alzheimer en application des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment intégrées au Code du tourisme.

### 1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES ET COMMANDES

**1.1** Ces conditions particulières de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par **France Alzheimer et maladies apparentées** avec des adhérents pour les séjours. Un catalogue qui décrit les prestations pour chaque type de séjour est remis à l'adhérent. Selon le type de produit vendu, des conditions particulières peuvent s'appliquer, mentionnées dans le descriptif de chacun des séjours.

**3 types de séjours vacances sont proposés à la vente :**

- 1/ Les séjours À THÈME,
- 2/ Les séjours DÉTENTE,
- 3/ Les séjours SOLO.

**1.2** Tout adhérent de **France Alzheimer et maladies apparentées** reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ni sous curatelle. À défaut, il appartiendra au tuteur ou au curateur d'exprimer son consentement au présent contrat.

Dans les cas où la personne malade demeure juridiquement capable, l'appellation "adhérent" inclut toutes les personnes participant au séjour. En ce cas, tant la personne accompagnant le malade que la personne malade elle-même doivent signer le Contrat. Au cas d'incapacité de la personne malade, l'adhérent est réputé représenter le malade. À défaut, il appartient à l'adhérent, sous sa responsabilité, de s'assurer de la possibilité pour la personne malade, de participer au séjour. Pour les besoins de l'exécution du Contrat, l'adhérent représentera la personne malade.

Les présentes conditions sont parties intégrantes du contrat de vente.

**1.3** La prise de commande, par courrier, constitue la preuve de l'information de l'adhérent quant aux présentes conditions générales de vente. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des présentes Conditions Particulières n'empêche pas nullité des autres dispositions.

**1.4** Une demande de réservation ne sera effective qu'après réception par **France Alzheimer et maladies apparentées** :

- du bon de commande dûment rempli par l'adhérent (dossier d'inscription) ;
- des questionnaires de santé dûment remplis par le médecin ;
- du numéro d'adhésion à **France Alzheimer et maladies apparentées** ;
- de la photocopie du dernier avis d'imposition pour bénéficier du barème dégressif mentionné à l'article 2.1 du présent Contrat ;
- d'une photographie d'identité récente de la personne malade ;
- d'une attestation de votre contrat d'assurance responsabilité civile valide pour l'ensemble des participants ;
- de la vérification, par **France Alzheimer et maladies apparentées**, de la disponibilité du séjour demandé.

**1.5** Une réservation n'est définitive qu'après confirmation à l'adhérent par **France Alzheimer et maladies apparentées** de la disponibilité du séjour, ainsi que de la conformité de l'état du malade aux conditions de réalisation du séjour.

### 2 - PRIX / PAIEMENT

**2.1** Tous les prix sont affichés en euros. Ils doivent être vérifiés au moment de l'inscription. La TVA est toujours comprise. Conformément au régime de TVA applicable, nos factures ne mentionnent pas la TVA collectée sur les prestations vendues.

**2.2** Le prix forfaitaire des voyages et séjours peut varier notamment selon la période d'exécution du voyage, selon le nombre de participants ou selon les prestations offertes.

Il comprend l'hébergement selon la description du séjour et la restauration, les excursions pour tous les participants, ainsi que le coût d'organisation, de l'encadrement bénévole. Le coût du personnel soignant pour les personnes malades est pris en charge totalement par **France Alzheimer et maladies apparentées**. Nos prix sont des tarifs contractuels. Aucune contestation relative au prix du séjour ne pourra donc être prise en compte dès lors que la demande de réservation est effective. Afin de favoriser le départ des personnes dont les moyens ne permettent pas de payer la totalité des frais de séjour, **France Alzheimer et maladies apparentées** peut prendre à sa charge une partie du prix du Séjour Vacances France Alzheimer dans les conditions suivantes :

Tarifs	Revenu imposable
T1	+ 45 000 €
T2	De 32 000 € à 44 999 €
T3	De 22 000 € à 31 999 €
T4	De 15 000 € à 21 999 €
T5	Inférieur à 14 999 €

Ce barème peut être modifié unilatéralement par **France Alzheimer et maladies apparentées** à tout moment. Lorsque la commande de l'adhérent est toutefois devenue définitive, les changements au barème ne lui seront pas applicables.

**2.3** La totalité du règlement est payable au plus tard 30 jours avant le départ, sans rappel de **France Alzheimer et maladies apparentées**.

**2.4** Seules les prestations mentionnées explicitement dans le descriptif du voyage font partie du forfait. Sont ainsi compris dans le prix du séjour (sauf stipulation contraire dans le descriptif du séjour concerné) :

- l'hébergement en pension complète ;
- les excursions éventuelles et animations prévues ;
- la présence d'accompagnateurs bénévoles formés par **France Alzheimer et maladies apparentées** ;
- l'intervention du personnel d'accompagnement permettant de délivrer des soins de vie quotidienne.

Ne sont pas compris dans le prix du séjour :

- les frais de trajet (le transport du lieu de domicile jusqu'au lieu de séjour, ainsi que le retour ne sont pas inclus dans le prix) ;
- les frais d'achat des produits pharmaceutiques et/ou produits de santé ;
- les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses, etc.) ;
- les frais de vaccination, les frais de visa pour les adhérents concernés ;
- les assurances personnelles de l'adhérent et/ou de la personne malade ;
- les excursions facultatives et d'une manière générale toute prestation non expressément incluse dans le descriptif du voyage ;
- les boissons non comprises dans la prestation ;
- toute assistance médicale ou sanitaire nécessaire pour la personne malade ou l'adhérent, notamment en cas d'évolution de son état de santé, d'accident, incident ou autre.

Les prix mentionnés sont toujours des prix pour deux personnes en chambre double, sauf pour les séjours "**SOLO**", pour lequel les prix mentionnés concernent une personne seule en chambre simple.

**2.5** En cas de tarifs particuliers, l'adhérent en sera informé avant confirmation de sa commande.

**2.6** Conformément à l'article L. 211-13 du Code du tourisme, nous nous réservons le droit de modifier nos prix à la hausse comme à la baisse, de même que le barème de prise en charge d'un certain montant de prix par **France Alzheimer et maladies apparentées** par application de l'article 2.2, pour tenir compte des variations significatives entre le jour de l'inscription et celui du départ, notamment en raison :

- a) du coût des transports, lié notamment au coût du carburant ;
- b) du coût du personnel d'accompagnement.

La révision interviendrait en répercutant uniquement le surcoût que **France Alzheimer et maladies apparentées** aurait à supporter. Une révision de prix ne peut intervenir moins de 30 jours avant le départ.

En cas de hausse significative du prix, estimée par **France Alzheimer et maladies apparentées** à plus de 10 % du prix total du voyage, l'adhérent pourra annuler sans frais sa commande à condition de notifier son annulation par lettre recommandée avec accusé de réception à : **France Alzheimer et maladies apparentées** - 11 Rue Tronchet - 75008 Paris, dans les meilleurs délais.

À défaut, des frais d'annulation, tels que prévus à l'article 3.1, seront facturés à l'adhérent.

### 2.7 Moyens de paiement

**France Alzheimer et maladies apparentées** accepte le paiement par :

- chèque bancaire et postal, établis à l'ordre de "**France Alzheimer et maladies apparentées**" ;
- virement : les frais de virement bancaire restent alors à la charge de l'adhérent ;
- avec la possibilité de régler le séjour en trois fois sans frais.

### 3 - ANNULATION/MODIFICATION À L'INITIATIVE DE L'ADHÉRENT

#### 3.1 Annulation avant début du séjour

**3.1.1** Des frais d'annulation sont dus dès lors que la réservation est définitive au sens de l'article 1.5. Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à **France Alzheimer et maladies apparentées** (lettre recommandée avec accusé de réception ou mail à l'adresse [sejoursvacances@francealzheimer.org](mailto:sejoursvacances@francealzheimer.org)).

La date du cachet de La Poste ou de la réception du mail sera la date retenue pour l'annulation.

En fonction de cette date (en jours ouvrables), un pourcentage du prix total versé par l'adhérent sera retenu :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour, 0 % retenu (remboursement complet).
- De 30 à 14 jours avant le début du séjour, 25 % du prix du séjour sera retenu.
- De 13 à 7 jours avant le début du séjour, 50 % du prix du séjour sera retenu.
- 6 jours ou moins avant le début du séjour, 75 % du prix du séjour sera retenu.

Si présentation d'un certificat médical :

- Jusqu'à 14 jours avant le début du séjour, 0 % retenu (remboursement complet).
- Entre 14 jours et le début du séjour, 20 % du prix du séjour sera retenu.

## Précisions complémentaires :

Sont considérées comme des annulations, les demandes écrites sollicitant ou nécessitant :

- une modification d'hôtel de la part de **France Alzheimer et maladies apparentées** ;
- une modification de date de départ de la part de **France Alzheimer et maladies apparentées**.

**3.1.2 Tout séjour interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée du fait de l'adhérent ne donnera droit à aucun remboursement. La souscription à une police d'assurance responsabilité civile, couvrant toutes les personnes faisant l'objet du séjour est obligatoire. Il appartiendra donc à l'adhérent et/ou la personne malade de se conformer aux modalités d'annulation et de remboursement figurant dans les conditions générales et particulières de la police d'assurance qu'il aura nécessairement souscrite pour lui et la personne malade.**

La responsabilité de France Alzheimer et maladies apparentées ne peut être engagée dans le cas d'annulation de :

- Toute prestation souscrite par l'adhérent en dehors du séjour facturé par France Alzheimer et maladies apparentées, quand bien même il s'agirait d'une prestation nécessaire à la participation au séjour,
- Toute modification du séjour à l'initiative de l'adhérent.

De même, cela ne peut donner lieu à aucune indemnisation par France Alzheimer et maladies apparentées.

**3.1.3** En cas de non-présentation sur le lieu du séjour, **France Alzheimer et maladies apparentées** essaiera de maintenir les autres prestations dans la mesure du possible.

## 4- ANNULATION/MODIFICATION À L'INITIATIVE DE FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

### 4.1 Annulation

**4.1.1** Conformément à l'article R. 211-12 du Code du tourisme, si **France Alzheimer et maladies apparentées** se trouvait contrainte d'annuler le séjour (hors cas de force majeure), l'adhérent serait prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception. L'ensemble des sommes versées lui serait immédiatement restitué.

**4.1.2** Si cette annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou tenant à la sécurité des adhérents, l'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité. Les descriptifs peuvent mentionner un nombre de participants en dessous duquel le prestataire se réserve la possibilité de ne pas assurer la prestation.

Dans ce cas, **France Alzheimer et maladies apparentées** avertit l'adhérent par tout moyen, au plus tard 21 jours avant le début du séjour. L'adhérent est immédiatement remboursé de toutes les sommes versées. L'adhérent ne peut pas prétendre à des dommages et intérêts. Dans certains cas la prestation pourra être maintenue malgré l'insuffisance de participants moyennant un supplément de prix qui sera demandé à l'adhérent.

Si, par application du barème prévu conformément à l'article 2.1, **France Alzheimer et maladies apparentées** avait versé une partie du prix du voyage de l'adhérent, il sera imputé aux sommes restituées à l'adhérent en application du présent article le montant de la différence entre le prix réel du séjour et le montant acquitté par **France Alzheimer et maladies apparentées**. Si les sommes à restituer à l'adhérent sont inférieures à la participation de **France Alzheimer et maladies apparentées** en application du même barème, aucune restitution n'aura lieu.

### 4.2 Modification

**4.2.1** En raison des aléas toujours possibles dans les séjours, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater et subir des exceptions. Si des éléments essentiels doivent être modifiés avant le départ, l'adhérent en sera averti par une lettre recommandée avec accusé de réception qui offrira à l'adhérent :

- soit la possibilité d'annuler son voyage sans frais ;
- soit la possibilité de souscrire à une nouvelle offre proposée par **France Alzheimer et maladies apparentées**.

L'adhérent devra fournir sa réponse dans les 72 heures à compter de la réception de la lettre l'informant de la modification dans le cas où la date de départ est à plus de 30 jours, dans les 48 heures si la date de départ est comprise entre 30 et 15 jours, et 24 heures si le départ est à moins de 15 jours.

**4.2.2** Conformément à l'article R. 211-13 du Code du tourisme, si, au cours du voyage, l'un des prestataires de **France Alzheimer et maladies apparentées** ne pouvait fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant une part non négligeable, **France Alzheimer et maladies apparentées** proposera soit des prestations en remplacement sans supplément de prix soit, en cas d'impossibilité de fournir des prestations en remplacement, ou si ces prestations sont refusées par l'adhérent pour un motif valable, fournir à l'adhérent des titres de transport pour l'acheminer vers le lieu de son domicile.

**4.2.3** En cas d'absence de règlement dans les délais contractuels fixés à l'article 2, **France Alzheimer et maladies apparentées** se verra contrainte d'annuler le séjour. Cette annulation sera effectuée dans les conditions fixées 3.1

## 5 - ÉTAT DE SANTÉ

L'attention de l'adhérent est portée sur l'appréciation de l'état de santé de la personne malade qu'il accompagne. La fourniture des questionnaires médicaux demandés est impérative à la formation du présent contrat, de même que l'attestation selon laquelle ceux-ci ont été remplis en présence du médecin (traitant ou spécialiste).

Les séjours ne sont pas médicalisés. L'adhérent est averti que la présence de bénévoles ou d'aides-soignants ne peut en aucun cas permettre de fournir des soins médicaux ni permanents pendant la durée complète du séjour. La présence de ces tierces personnes ne peut donc en aucun cas permettre de substituer la surveillance de la personne malade par l'aidant lui-même.

Toute appréciation erronée ou mensongère de l'état de santé de la personne malade pourra entraîner la résiliation immédiate du présent Contrat, sans aucun remboursement de la part de **France Alzheimer et maladies apparentées**.

De même, les dommages causés à l'aidant, à la personne malade, à France Alzheimer et maladies apparentées comme aux tiers et aux biens du fait de cette évaluation erronée ou mensongère de l'état de santé de la personne malade seront supportés entièrement par l'aidant, et sans aucune garantie par **France Alzheimer et maladies apparentées**.

**France Alzheimer et maladies apparentées** ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise évaluation de cet état de santé, qu'il résulte de l'adhérent et/ou du médecin traitant lui-même. Un tel défaut d'évaluation consistera en un cas de force majeure pour **France Alzheimer et maladies apparentées**.

## 6 - RÔLE DE L'AIDANT

L'aidant doit rester au sein du séjour durant toute sa durée afin de pouvoir remplir son rôle de surveillance de la personne qu'il accompagne. L'aidant est informé que l'association n'autorise pas son départ, l'association ne saurait être réputée s'être substituée volontairement au rôle de surveillance de l'aidant. L'association France Alzheimer et maladies apparentées ne saurait donc être considérée comme gardienne de la personne malade au sens des dispositions de l'article 1 384 du Code civil. En effet, on ne saurait considérer - au regard des présentes conditions générales de vente et du refus de l'association d'autoriser un départ de l'aidant - que l'association aurait librement accepté la charge d'organiser de diriger et de contrôler, le mode de vie de la personne malade ainsi que ses activités.

## 7 - HÉBERGEMENT

### 7.1 Conditions de l'offre

Il est de règle de prendre possession de la chambre à partir de 17 heures et de libérer celle-ci avant 10 heures quel que soit l'horaire du retour de l'adhérent. En aucun cas **France Alzheimer et maladies apparentées** ne pourra déroger à cette règle. Toute chambre prise avant 17 heures ou rendue après 10 heures est considérée comme une nuit consommée. Les prix sont calculés sur un nombre de nuitées et non de journées. Les modalités de règlement seront alors définies par le responsable du séjour.

### 7.2 Classification de l'hébergement

**France Alzheimer et maladies apparentées** s'efforce de vous informer le plus précisément possible sur les conditions de votre hébergement. Les appréciations que nous portons sur nos descriptifs découlent notamment de notre connaissance des établissements et des appréciations qui nous sont adressées par nos adhérents.

### 7.3 Modification des hôtels, circuits, auto tours, hébergements

Dans les hypothèses suivantes - cas de force majeure, raisons de sécurité, fait d'un tiers - **France Alzheimer et maladies apparentées** ou l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants peut être dans l'obligation de changer les hôtels ou les excursions mentionnés sans que cette mesure constitue une modification d'un élément essentiel du séjour. Dans la mesure du possible, l'adhérent sera avisé au préalable et un service dans la même catégorie que celle proposée initialement sera proposé à l'adhérent. De même, les circuits et excursions pourront être modifiés si nécessaire, notamment au regard de la santé des personnes malades accueillies.

### 7.4 Types de chambres

Les chambres individuelles comprennent un lit pour une personne. Prévu en nombre limité, elles font souvent l'objet d'un supplément. Les chambres doubles sont prévues, soit avec deux lits, soit, avec un lit double.

### 7.5 Repas

Le nombre des repas dépend du nombre de nuits passées en hébergement. La pension complète débute avec le dîner de la première nuit et prend fin avec le déjeuner suivant la dernière nuit. Les boissons ne sont pas comprises, sauf exception dûment mentionnée de la descriptif. Les frais d'achats de bouteilles d'eau sont à votre charge.

### 7.6 Activités proposées lors du séjour

**7.6.1** Certaines activités proposées peuvent présenter des risques notamment pour la santé des personnes malades. L'adhérent est averti de la nécessité de procéder à une description la plus exacte possible de sa propre santé et de celle de la personne malade, et de communiquer toute information utile à l'organisateur d'une activité et/ou excursion quelconque.

**7.6.2** Il peut advenir que certaines activités indiquées dans le descriptif soient supprimées en cas de nécessité. La responsabilité de **France Alzheimer et maladies apparentées** ne saurait être engagée si ces activités sont supprimées en cas de force majeure, du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation ou du fait de l'adhérent, notamment quant à une évaluation déficiente ou inappropriée de l'état de santé de la personne malade qu'il accompagne.

### 7.7 Photos & illustrations

**France Alzheimer et maladies apparentées** s'efforce d'illustrer ses propositions de photos ou illustrations donnant un aperçu réaliste des services proposés. Il est toutefois précisé que les photos et illustrations figurant dans le descriptif sont simplement illustratives des services. Elles n'engagent France Alzheimer et maladies apparentées que dans la mesure où elles permettent d'indiquer la catégorie et la nature des prestations et services proposés.

### 7.8 Animaux

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont pas acceptés sur nos séjours

## 8 - FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit l'adhérent, soit toute autre personne qu'il accompagne, soit **France Alzheimer et maladies apparentées** et ses fournisseurs et/ou sous-traitants impliqués dans la réalisation du séjour, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat.

Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités gouvernementales ou publiques, de conditions climatiques, géographiques, sanitaires et politiques du pays d'accueil.

L'état de santé de l'adhérent ou de toute autre personne qu'il accompagne ne peut en aucun cas relever de la force majeure.

## 9 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à **France Alzheimer et maladies apparentées** par lettre recommandée dans les 30 jours suivant le retour du voyage faisant l'objet de la réclamation. Nous vous recommandons pour tout problème lié à une inexécution ou une mauvaise exécution des prestations sur place lors du séjour de le signaler dans les plus brefs délais au responsable de l'association. Les présentes conditions particulières sont soumises au droit français.

## 10 - RESPONSABILITÉ CIVILE

**France Alzheimer et maladies apparentées** a souscrit auprès de Mutuelle Saint-Christophe Assurances 277 rue Saint-Jacques - 75256 PARIS cedex 05, un contrat couvrant les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle couvrant notamment les dommages corporels, matériels et immatériels confondus à hauteur de 12 000 000 € par année d'assurance.

En raison de l'état de santé des personnes accueillies dans les séjours, ainsi que de l'absence de personnel médical d'accompagnement fourni par **France Alzheimer et maladies apparentées**, il est obligatoire pour toutes les personnes souscrivant au présent Contrat de souscrire une assurance responsabilité civile (accident, incendie, vol, dommages aux personnes et aux biens, interruption du séjour, etc.).

## 11 - COMPÉTENCE

Il est précisé que le présent contrat est soumis en totalité au droit français. Tout litige relatif à sa formation, son application ou son inexécution relève de la compétence des tribunaux français, en particulier du Tribunal de grande instance de Paris.

## Extrait de la partie réglementaire du Code du tourisme

**Art. r.211-5** - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnées de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

**Art. r.211-6** - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. les repas fournis ;
4. la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
10. les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;
12. les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

**Art. r.211-7** - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Art. r.211-8** - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- la destination ou les destinations du voyage et en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

- le nombre des repas fournis ;
- l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
- l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services tels que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- le calendrier et les modalités de paiement du prix en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participant, conformément aux dispositions du 7 de l'article 96 ci-dessus ;
- les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;
- les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

**Art. r.211-9** - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Art. r.211-10** - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférent, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Art. r.211-11** - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties toute diminution de prix vient en déduction des sommes restantes éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Art. r.211-12** - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception l'acheteur, sans préjudger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées, l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Art. r.211-13** - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, ses titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

# DEVENEZ BÉNÉVOLE EN SÉJOURS VACANCES

L'association France Alzheimer et maladies apparentées, recherche des bénévoles chargés de **l'animation et de l'encadrement de nos séjours vacances** à destination des aidants familiaux et de leur proche malade. Encadré par un responsable, vous intégrez une équipe de bénévoles qui aime partager la vie du groupe et apporte un accompagnement et un soutien au quotidien lors des séjours vacances.

**Pour mieux envisager votre participation à nos séjours, des fiches décrivant les différentes missions confiées aux bénévoles sont disponibles auprès du service des séjours vacances. N'hésitez pas à les demander !**

MARIE-CÉCILE



« J'accompagne les aidants et les aidés à travers des activités de détente, de tourisme et de convivialité. En tant qu'infirmière bénévole, je prends soin d'eux en répondant aux besoins spécifiques de chacun. Je viens avec mes outils car je suis aussi praticienne de bien-être. En plus d'apporter des solutions aux aidants pour qu'ils prennent des moments pour eux, j'essaie aussi d'offrir aux aidés, des parenthèses d'apaisement et de reconnexion avec leur corps. »

JEAN-PIERRE



« Les séjours vacances m'ont beaucoup donné et appris lorsque j'étais aidant de mon épouse, Maryvonne. Je m'étais promis de partager à nouveau toutes ces émotions avec des familles dès que possible, mais en tant que bénévole. Ne plus se sentir isolé, faire partie d'un groupe où on peut rire, chanter, participer à des activités ensemble... »

HUGUETTE



« Les séjours sont très importants pour les familles, afin de pouvoir s'évader un peu de leur quotidien et aussi sortir de leur isolement. Comme bénévole, je mets ma bonne humeur à leur disposition pour leur apporter des moments d'échanges et de convivialité... Ce que je ressens avec ces familles, des petits moments de bonheur partagés. »

## Les conditions pour devenir bénévole

- Adhérer au projet et aux valeurs associatives de France Alzheimer et maladies apparentées.
- Être adhérent à l'association France Alzheimer de son département.
- Suivre la **formation initiale** proposée par votre association départementale, permettant d'acquérir une connaissance des spécificités de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.
- Suivre la formation de 2 jours « **Être bénévole en séjours vacances nationaux** » permettant d'accompagner et d'animer les temps de loisirs des aidants familiaux et de leur proche malade sur des séjours vacances.

L'ensemble des frais liés aux formations est pris en charge par France Alzheimer et le bénévole s'engage à s'investir sur un séjour vacances national. L'association France Alzheimer et maladies apparentées propose également des formations complémentaires pour les bénévoles séjours vacances (animation, malades jeunes, l'entrée en établissement) venant compléter les acquis du bénévole et renforcer sa compétence sur les différents types de séjours. **Nous restons à votre disposition pour accompagner votre engagement à nos côtés.**

Les familles ont  
besoin de nous !

Nous avons  
besoin de vous !

Contact - service Séjours Vacances : Tél. 01 42 97 96 47  
Site internet : [www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)

Conception : C A R A C T E R - Crédits photos : O.Fryszowski-C.Thorel-A.Demyanenko-Luboslav Tiles-O.T de la Vallée de Munster-Didier Cavailhès/Miléade-MyPhotoAgency/Anthony GUILLEMER-MyPhotoAgency/Patricia ROBINEAU-MyPhotoAgency/Mickael HEISSLER-MyPhotoAgency/Pascal DELOBBE-Les Chalets du Mézenc-O.T Mézenc Loire Meygal-Pauline Broques-AdobeStock-Q.Gachon // Illustrations : Fabien Gilbert // Informations générales sur France Alzheimer et Maladies apparentées // Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM075120314. Agrément "Vacances adaptées organisées" n° IDF-2020-04-27-002. Assurances/Responsabilité : Mutuelle Saint-Christophe Assurances. Police n°2014000130.

**L'association France Alzheimer  
et maladies apparentées met toute  
la force de son réseau au service  
de l'accompagnement des personnes  
malades et de leur famille, à chaque étape  
de la maladie.**

Pour tout renseignement,  
rendez-vous sur le site de l'association :  
**[www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)**  
ou par téléphone au **01 42 97 53 51**

